

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

RÉSUMÉ

L'évolution de l'activité économique connaît une succession de périodes de croissance et de périodes de ralentissement plus ou moins sévère.

Lorsque les difficultés économiques s'aggravent, elles provoquent des troubles socio-politiques qui déstabilisent le pays et amplifient encore plus les problèmes économiques. En effet ces problèmes affectent en premier lieu les couches sociales à bas revenu qui sont donc plus particulièrement exposées au chômage et à la baisse du pouvoir d'achat. Leur mécontentement se traduit par des soulèvements, des grèves, des désobéissances, ...

L'État ne peut rester les bras croisés face à la dégradation de la situation économique et sociale. Il réagit en prenant des mesures fiscales et monétaires, en mettant en place un système de protection sociale et de subventions, en procédant au lancement de projets d'investissement notamment d'infrastructures ... L'objectif est de relancer l'activité économique et d'apaiser les tensions sociales.

Il arrive que la croissance économique soit trop rapide avec des risques d'explosion des prix et d'épuisement éffréné des ressources naturelles et matérielles du pays. On qualifie cette situation de "surchauffe". Là aussi l'État peut prendre des mesures pour ramener le rythme de croissance à une cadence raisonnable.

Les mesures prises par l'État pour accélérer la croissance ou pour atténuer la surchauffe constituent ce qu'on appelle " la politique économique".

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EST DONC UN ENSEMBLE DE MESURES ET D'ACTIONS DÉCIDÉES ET EXÉCUTÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR AGIR SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

La politique économique à quatre principaux objectifs (carré magique) :

- Accélérer la croissance économique
- Stabiliser le niveau général des prix
- Assurer le plein-emploi (réduire le chômage)
- Améliorer le solde la balance commerciale.

Il est en général difficile, voire impossible, d'atteindre les quatre objectifs en simultanément. On appelle cette situation le "conflit d'objectifs de la politique économique". Ainsi, il est difficile d'accélérer la croissance et faire baisser le chômage sans créer des tensions inflationnistes et une dégradation du solde du commerce extérieur.

On distingue plusieurs types de politique économique. Cette distinction est établie sur la base de l'aspect idéologique, de la durée qu'il faut pour atteindre les objectifs et des instruments/moyens mis en œuvre par l'État.

1) POUR L'ASPECT IDÉOLOGIQUE on a :

- La politique économique keynésienne

Son principal objectif est la lutte contre le chômage. Elle considère, pour ce faire, qu'on doit augmenter le besoin en emploi par une augmentation du volume de la production des entreprises. Il est nécessaire donc, pour stimuler cette production, d'accroître la demande globale des biens de consommation et de production. À ce niveau apparaît le rôle déterminant de l'Etat qui doit accentuer son intervention dans l'économie (voir le chapitre sur l'équilibre keynésien)

- La politique économique libérale

Les mécanismes spontanés du marché sont capables d'assurer à l'économie une évolution satisfaisante, caractérisée par une allocation optimale des ressources. Il faut laisser aux entreprises la libre prise d'initiative notamment en ce qui concerne le taux du salaire et la fixation du prix de vente. Avec une faible pression fiscale et moins de contraintes réglementaires (salaire minimum, charges sociales, ...) les entreprises enregistrent de bons résultats, ce qui les encourage à investir et à recruter plus. L'action de l'Etat doit se limiter à l'amélioration des conditions générales de l'économie.

- La politique économique d'inspiration socialiste.

Après l'effondrement du bloc socialiste à partir de 1989/90, ce type de politique est adopté par des pays dont les fondements sont capitalistes mais dirigés par des gouvernements de gauche. Pour les partisans de cette politique, il faut lutter contre les inégalités sociales, développer les revenus de transfert (élargir la protection sociale), renforcer le secteur public par la nationalisation des activités stratégiques, améliorer le volume et la qualité de la production des services publics (santé, éducation, ...) et enfin, instaurer une planification pour orienter l'économie vers les objectifs souhaités.

2) POUR L'ASPECT DE LA DURÉE :

on distingue les politiques structurelles et les politiques conjoncturelles

A) Les politiques structurelles

Elles consistent à piloter l'évolution de l'économie sur une période de longue durée. L'objectif est d'obtenir des transformations profondes à même de modifier les aspects généraux de l'économie. Une politique d'industrialisation par exemple vise à augmenter la part de l'industrie dans le PIB, de renforcer la création des emplois et de substituer des produits manufacturés nationaux aux produits importés pour assurer au pays une moindre dépendance de l'étranger.

La politique des revenus poursuit des objectifs économiques et sociaux. C'est un processus de longue durée qui consiste à réduire les inégalités sociales sans altérer le degré de compétitivité de l'appareil productif national

B) Les politiques conjoncturelles

Elles ont en général un caractère d'urgence et poursuivent des objectifs à court terme. Elles tentent d'atténuer rapidement l'ampleur de certaines difficultés

économiques et sociales (instabilité des prix, chômage, déséquilibre extérieur, ...). L'activité économique évolue de manière cyclique, sous forme de succession de phases d'expansion et de phases de ralentissement. C'est ainsi que lorsque la machine économique tourne au ralenti, l'Etat prend des mesures pour assurer rapidement la reprise de l'activité et éviter l'aggravation des problèmes économiques et sociaux.

Les deux principales politiques économiques conjoncturelles sont la politique budgétaire et la politique monétaire.

B1) La politique budgétaire

L'école classique ou libérale, hostile à l'intervention de l'Etat dans la sphère économique, estime que la gestion des finances publiques doit veiller à ce que l'équilibre budgétaire soit toujours maintenu (l'orthodoxie budgétaire). Elle justifie cette position par le fait que l'Etat doit limiter son action aux impératifs de sécurité et par la nécessité d'éviter le risque d'inflation dans la mesure où le déficit budgétaire est financé par des emprunts (d'où l'effet d'éviction) et par des avances de la banque centrale (création de monnaie). D'un autre côté, l'accroissement des dépenses publiques se traduit par une forte pression fiscale, ce qui réduit les possibilités d'élargissement du secteur privé, principal créateur de richesses.

On comprend donc aisément pourquoi l'école libérale n'est pas favorable au recours à la politique budgétaire.

C'est Keynes qui a accordé à la politique budgétaire une place de choix dans la gestion publique de l'économie. Sa théorie, qui suggère l'intervention de l'Etat dans l'économie, a permis de dépasser les graves conséquences de la crise de 1929. Au lendemain de la seconde guerre mondiale la politique budgétaire d'inspiration keynésienne s'est généralisée. Elle a été à la base d'une croissance économique exceptionnelle durant une trentaine d'années de 1945 à 1973 (les trente glorieuses).

Dans le cadre de la politique budgétaire l'Etat agit par la "manipulation" des dépenses et des recettes publiques. Cette politique peut être de relance ou de rigueur.

Par l'accroissement des dépenses publiques l'Etat contribue à l'augmentation de la demande globale (commandes publiques), développe le système de protection sociale et finance des projets d'investissement d'infrastructure (plus d'activité pour les entreprises). Cela se traduit par une forte injection de revenus dans l'économie, ce qui dope la consommation des ménages et stimule l'investissement privé. Il en résulte une meilleure animation de l'activité économique et une baisse du chômage. En même temps l'Etat allège la pression fiscale pour encourager l'initiative privée notamment en matière d'investissement. Il s'agit ici d'une politique de relance. Elle se traduit par un creusement du déficit budgétaire et une augmentation de l'endettement public. Cependant ses partisans estiment que l'élargissement de l'assiette fiscale qu'elle provoque grâce à l'intensité accrue de l'activité économique, génère plus de recettes pour l'Etat et atténue donc le déficit public.

La politique budgétaire de rigueur, appelée aussi politique d'austérité, a pour mission de juguler l'inflation et de maîtriser les déficits budgétaires et extérieurs. Elle opère par un accroissement des impôts, une baisse des dépenses publiques (gel des salaires et du recrutement dans la fonction publique, réduction des revenus de transfert, baisse

du budget d'équipement, ...). Elle est en général mise en place lorsque les déficits cumulés des finances publiques se traduisent par un endettement public excessif et par un risque de situation de cessation de paiements pour l'Etat (exemple de la Grèce au début des années 1010).

B2) La politique monétaire.

La présentation de la politique monétaire suppose que les mécanismes de création de la monnaie ont été exposés. Ce sera l'objet du cours de "l'économie monétaire et financière" aux semestres 3 et 4.